

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 24/07/2023 SLOW

ID : 023-212308902-20230717-2308920230021-AR

**Commune**  
**de**  
**GENOUILLAC**  
Creuse



**Arrêté du Maire**  
n°23089-2023-0021

**Portant modification de la régie de recettes**  
**« régie unique de Genouillac »**

**Le Maire de la commune de Genouillac**

Vu la délibération n°23089-2020-0006-DE fixant les modalités de fonctionnement de la régie unique de Genouillac,  
Vu la délibération n°23089-2020-0033-DE portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,  
Vu l'arrêté n°23089-2022-0008 portant modification de la régie de recettes « régie unique de Genouillac »,  
Vu l'arrêté n°23089-2022-0007 portant nomination d'un mandataire,  
Vu la délibération n°23089-2023-0029-DE,  
Vu l'avis conforme du comptable en date du 12 juillet 2023.

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°23089-2022-0008 est modifié comme suit :

1. Location de salles (salle des fêtes et salle polyvalente),
2. Location de logements meublés saisonniers (Haras et 11 place de l'église),
3. Délivrance de photocopies au public,
4. Vente des concessions et concessions de case au cimetière,
5. Location de matériels communaux.

**ARTICLE 2** – Mme Para Melissa ne faisant plus partie des effectifs de la commune n'est plus mandataire de la régie.

**ARTICLE 3** – Mme FOULATIER Aurélie est nommée mandataire suppléante de la régie unique de Genouillac, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie unique de Genouillac, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 4** – Ampliation du présent arrêté sera transmise au comptable public assignataire, au Régisseur, au mandataire suppléant et au mandataire qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Genouillac, le 17 juillet 2023.

Le Maire,

Jean-Claude AUROUSSEAU.

  
Signé par : Jean-Claude  
AUROUSSEAU  
Date : 17/07/2023  
Qualité : Maire